



## Statuts de l'Équipe durabilité du Gymnase de Burier

### Article 1 / Nom de l'équipe

Demain Burier

### Article 2 / Composition

L'équipe est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent participer à ses activités. Dans l'idéal, toutes les fonctions sont représentées au sein de l'équipe.

- Référent-e-s durabilité : « présidence » ;
- Au moins 1 représentant-e du Conseil de direction ;
- Référent-e PSPS ;
- Membres du personnel administratif et technique (dans l'idéal, au moins 3, sur la base du volontariat) ;
- Membres du corps enseignant (dans l'idéal, au moins 3, sur la base du volontariat) ;
- Représentant-e-s des élèves (dans l'idéal, au moins 3, dont un-e élève par volée et un membre du Comité des élèves, sur la base du volontariat) ;
- Membres externes, avec voix consultative, en fonction des projets.

### Articles 3 / Buts

L'équipe durabilité contribue à la mise en place et à la bonne marche des projets en lien avec la durabilité et l'éducation à la durabilité au Gymnase de Burier.

#### 1. Projets

- Étudier les propositions de projets articulés autour de la durabilité, qui émanent des membres de la communauté du Gymnase de Burier.
- Stimuler les initiatives visant la durabilité.
- Soutenir les projets pertinents.
- Proposer des mesures et des actions durables.
- Favoriser des synergies entre les différents utilisateurs du site, ainsi qu'avec les acteurs locaux.
- Élaborer un concept global de durabilité d'ici à 2030.
- Tenir à jour le concept global de durabilité.

#### 2. Administration

- Rédiger un rapport annuel interne (le rapport annuel demandé par la Cellule durabilité peut faire office de rapport annuel interne).
- Séances avec la Direction.
- Séances avec la « Cellule durabilité » du DEF.

#### 3. Communication

- Créer et assurer une visibilité interne et externe.

### Article 4 / Durée de l'engagement

- Référent-e-s durabilité : engagement pour toute la durée du mandat.
- Référent-e PSPS : engagement pour toute la durée du mandat.



- Représentant-e du Conseil de direction : engagement pour la durée de l'année scolaire, renouvelable chaque année.
- Membres du personnel administratif et technique : engagement pour la durée de l'année scolaire, renouvelable chaque année.
- Membres du corps enseignant : engagement pour la durée de l'année scolaire, renouvelable chaque année.
- Élèves qui s'engagent dans un projet : engagement pour toute la durée du projet.
- Lorsqu'une personne externe à l'équipe durabilité se joint à un sous-groupe, elle s'engage pour toute la durée du projet.

## Article 5 / Fonctionnement

### 1. Fréquence et nombre de réunions

- Au moins 3 réunions par année.
- La date et l'ordre du jour de la séance sont communiqués par courriel aux membres de l'équipe au moins un mois à l'avance.
- Des réunions supplémentaires peuvent être planifiées en fonction des projets et des besoins.

### 2. Financement

- Il n'y a pas de PSO pour faire partie de l'équipe.  
Il y a la possibilité de faire une demande de financement à la Direction pour des projets particuliers (soit pour les frais relatifs au projet).

### 3. Partenariat externe

- Possibilité d'établir des liens avec des partenaires ou prestataires externes.

### 4. Création de sous-groupes de travail pour la mise en place de projets

- Les réunions en sous-groupes sont encouragées.
- Un-e responsable est nommé-e pour chaque sous-groupe.
- Des personnes extérieures à l'équipe durabilité peuvent se joindre à un sous-groupe pour toute la durée du projet.

### 5. Coordination avec les Services de l'établissement

- La coordination avec le GPS est assurée par la déléguée PSPS.

### 6. Modalités décisionnelles

- En cas de décision à prendre, un vote peut être organisé.

## Article 6 / Modifications des statuts

- Toute demande de modification des statuts doit figurer au préalable à l'ordre du jour de la séance.
- Toute demande de modification des statuts ne peut être acceptée que si la majorité simple des membres présents à la séance l'accepte.
- Toute modification entre en vigueur immédiatement après son approbation.

Les présents statuts ont été adoptés lors de la séance du 5 septembre 2024.